



# Cité MAG

Le magazine des locataires de Nanterre Coop' Habitat

## DOSSIER GRANDS TRAVAUX 2024

8 à 11

**ACTUALITÉ**

LES CHANTIERS 2024 6-7

**VIE DE LA COOP'**

NAHEL EN MÉMOIRE 14

## EN VUE

### LES GLYCINES S'ANIMENT, REJOIGNEZ LE MOUVEMENT

Durant les vacances de fin d'année, vous avez été nombreux-ses à participer à l'animation proposée dans votre verger des Glicines. Décorations de Noël, moment convivial, les activités proposées ont ravi les participant-es, petit-es et grand-es.

Ces prochaines semaines, les animations se poursuivent :

Fabrication de nichoirs, mangeoires et boules de graisse  
**Mercredi 21 février 14h-16h**

Célébrons le printemps au verger !  
**Mercredi 20 mars 14h-16h**

**Tou-t'es en action au verger des Glicines.**

✉ [vergerglycines@nanterre-coop-habitat.fr](mailto:vergerglycines@nanterre-coop-habitat.fr)



### EDITO

**Votre coop' en action pour 2024** ..... 3

### ACTUALITÉS

**SAC CAP Habitat**..... 4

**200 nouveaux arbres** ..... 5

**Chantiers 2024** ..... 6

**Gestion en flux des attributions** ..... 7

**Qui fait quoi ?** ..... 7

### LES GRANDS TRAVAUX 2024 DOSSIER

**Les travaux actés pour 2024** ..... 8

**Tour d'horizons** ..... 9 à 11

### VIE DE LA COOP'

**Carte de vœux : place aux artistes !** ..... 12-13

**Nahel en mémoire** ..... 14

### EXPRESSIONS LIBRES

..... 15

Retrouvez nous sur





## MALGRÉ LA CRISE ET LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT, VOTRE COOP' EN ACTION POUR 2024

**En ce début 2024, je tiens tout d'abord à vous présenter, à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite.**

### Toujours à vos côtés

Pour cette nouvelle année, votre Coop' continuera de vous accompagner au quotidien, en poursuivant ses différents chantiers pour améliorer votre satisfaction et la qualité des services rendus, en se mobilisant pour défendre le logement HLM et ses locataires, en s'adaptant pour mieux répondre à vos attentes.

En application de notre projet d'établissement « Coop' 2028 », 45 nouvelles actions, concrètes et précises, sont prévues dans ce sens. Dès cette année, nous aurons le loisir de réaliser des premières évolutions pour mieux vous aider face aux difficultés, pour renforcer l'entretien des logements, des résidences et des équipements collectifs, pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques, pour veiller à votre tranquillité résidentielle.

À travers les Grands Travaux annuels et pluriannuels, nous poursuivrons nos interventions pour moderniser notre patrimoine, pour embellir vos résidences,

pour renforcer votre confort, pour décupler les performances thermiques et énergétiques des immeubles et des logements. Même si le contexte budgétaire difficile nous contraint, nous continuons de consacrer des montants conséquents pour ces opérations.

### Des nouveautés pour 2024

Aussi, depuis le début de l'année, j'ai l'honneur de présider le Conseil de surveillance de notre SAC CAP Habitat. Au sein de notre regroupement, sans intention de fusion quelconque, en conservant notre autonomie d'action et notre rôle sur le territoire de Nanterre, il s'agit de défendre collectivement notre vision partagée du logement pour toutes et tous, de profiter de la force du nombre pour peser, à la fois sur les choix nationaux en termes de logement, et aussi dans nos exigences à l'égard de nos partenaires et prestataires. Réunis autour de valeurs communes, la présidence que je conduirai sera attentive et attachée à conserver cette vision partagée avec nos partenaires, en faveur de la proximité, de l'écoute, de l'entraide.

### Mais le logement HLM reste oublié ...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, une nouvelle réglementation, la gestion en

flux pour les attributions, est en vigueur. À travers cette mesure, il s'agira de fluidifier le traitement des demandes de logement, en sortant des obligations dues aux différents réservataires de notre patrimoine. Avec cette disposition, nous espérons mieux consacrer les Nanterriennes et les Nanterriens comme bénéficiaires de nos logements et renforcer les offres pour les locataires souhaitant une mutation. Mais cette disposition ne résoudra pas la crise du logement et le désengagement continu de l'État dans cette politique et ce souci de proposer des logements pour toutes et tous.

La récente nomination du nouveau Gouvernement renforce le mépris fait au logement HLM et nos craintes. Sans ministre du Logement, il sera nécessaire, cette année encore, à Nanterre et au sein de CAP Habitat, de se mobiliser et de faire entendre notre voix pour défendre le logement HLM et ses locataires.

**Malgré la crise, malgré les épreuves et les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés, votre Coop' restera en action en 2024, toujours durable, solidaire et réactive.**

**Hassan HMANI**

## SAC CAP HABITAT : NOTRE COOP' PREND LA PRÉSIDENTENCE

La gouvernance de notre regroupement CAP Habitat est prévue de manière tournante chaque année. Pour 2024, c'est Hassan HMANI qui aura en charge la présidence.



Comme chacun-e le sait, suite à la loi ELAN de 2018, notre organisme s'est transformé statutairement en coopérative HLM et a rejoint 5 autres bailleurs au sein de la nouvelle entité CAP Habitat. « Notre choix était évident, rappelle Hassan HMANI, président de la Coop'. Soit nous restions un office, avec un regroupement aux côtés d'organismes qui ont une tout autre vision du logement pour tou-tes que celle que nous défendons à Nanterre ; soit nous changions de statut et nous nous joignons à des bailleurs qui partagent nos objectifs de solidarité, de proximité, tout en conservant notre autonomie pour agir au quotidien. C'est naturellement cette deuxième option qui a été retenue ».

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, notre Coop' est partie prenante de ce regroupement. « Ces premières années, la SAC s'est mise en marche, autour de mobilisations politiques communes, en prévoyant les projets collectifs que nous pourrions conduire ensemble, poursuit Hassan

HMANI. Et, c'est une manière de gouverner en adéquation avec nos valeurs qui a été décidée, à travers l'alternance annuelle ». Deux entités sont en place pour assurer la bonne direction de la SAC : le conseil de surveillance, qui regroupe les présidences des 6 organismes, et le directoire, qui réunit les directions générales des différentes structures.

**« Je serai attentif à ce que notre groupement continue d'incarner la proximité à l'égard de nos locataires »**

Pour l'année 2024, c'est le Directeur général de Malakoff Habitat qui sera à la tête du directoire, et la présidence du Conseil de surveillance sera assurée par Hassan HMANI.

« Notre SAC est passée de jeune nourrisson à adolescent ces deux dernières années, c'est aujourd'hui un honneur pour moi d'assurer la présidence pour notre structure, qui rentre désormais dans un âge plus avancé, insiste Hassan HMANI. Je serai attentif à ce que notre groupement continue d'incarner la proximité à l'égard de nos locataires, la solidarité pour nos résident-es confront-és aux difficultés, la mobilisation pour défendre le logement HLM et son utilité d'intérêt public. La SAC doit être un outil pour réfléchir à des innovations collectives, pour penser aux enjeux que nous rencontrons tou-tes et aux solutions communes que nous pouvons trouver ».



## PLANTATION DE 200 NOUVEAUX ARBRES : LA COOP' S'ENGAGE EN FAVEUR DE LA NATURE

Dans le cadre de l'engagement municipal « 5000 arbres à Nanterre », votre Coop' apporte sa branche à l'édifice.

Lors du dernier conseil d'administration de Nanterre Coop' Habitat du 13 décembre 2023, une convention a été votée pour acter la plantation prochaine de 200 arbres sur notre patrimoine.

Pour rappel, dans sa volonté de réduire les îlots de chaleur urbains et d'améliorer le cadre de vie des habitant·es, la Ville de Nanterre a pris l'engagement de planter 5 000 arbres d'ici 2026. Cette ambition implique le concours de tous les propriétaires fonciers du territoire.

Et c'est naturellement que nous nous inscrivons dans cette démarche. Nanterre Coop' Habitat a réaffirmé dans son projet stratégique « Coop' 2028 » sa volonté de relever le défi écologique et s'est fixé comme objectifs d'agir sur la déminéralisation, la végétalisation des espaces et la biodiversité.

La participation de Nanterre Coop' Habitat à l'opération de plantation de 5000 arbres, par la mise à disposition de fonciers sur différents quartiers, s'inscrit dans ce cadre (Objectif 15 du plan stratégique). 200 arbres seront ainsi plantés en 2024 et 2025.



### Une place de la nature consacrée également dans l'entretien courant

Comme vous en avez été informé·es, notre Coop' entend appliquer les principes de durabilité et de préoccupation écologique à tous les niveaux, comme c'est le cas dans l'entretien quotidien de nos résidences. Solutions naturelles pour traiter les nuisibles (prédation des rats par des animaux, plantation de zones éco-répulsives), place de la nature avec des prairies urbaines, mode de coupe des pelouses et arbres...

Ce sont toute une série de dispositifs « propres » qui sont en vigueur pour entretenir notre patrimoine.



## 2024 : DE NOMBREUX CHANTIERS ENGAGÉS POUR UNE SATISFACTION AMÉLIORÉE

Si la nouvelle année rime souvent avec nouveautés, votre Coop' ne déroge pas à la règle.

Dans le cadre de notre projet d'établissement « Coop' 2028 », 45 actions nouvelles sont prévues pour renforcer la qualité des services proposés et améliorer votre satisfaction. Pour 2024, ce sont de premiers chantiers qui sont conduits dès à présent et qui seront effectifs durant l'année.

### Processus traitement réclamations

Le suivi et la bonne prise en compte de vos demandes sont élémentaires. Pour améliorer le traitement de vos réclamations, un nouveau procédé va se mettre en place, pour bien centraliser toutes les demandes qui nous sont faites, peu importe le canal (mails, courriers, téléphones, auprès de votre gardien·ne, en antenne ou au siège) et veiller à apporter les réponses et informations continues sur l'avancement de vos demandes.

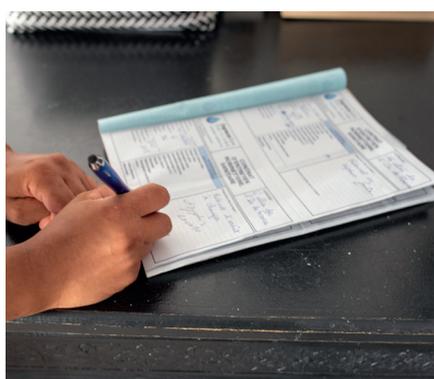


### La gestion locative en antenne

Pour renforcer la proximité, les équipes de la gestion locative seront demain relocalisées dans les différentes antennes, et non plus uniquement au siège de la Coop'. Par cette organisation, il s'agit d'être au plus près des territoires, des résidences et donc des locataires et pouvoir suivre, sur tous les sujets, la bonne vie du bail des résident·es, au plus près de vos besoins.

### Charte engagement fournisseurs

Si notre Coop' a conservé une régie ouvrière pour pouvoir intervenir au plus vite, certains services et certains besoins ne sont pas assurés en interne, mais par des prestataires extérieurs. Afin de solliciter des intervenants de qualité, soucieux des opérations conduites, une charte avec ces partenaires sera rédigée, pour convenir des standards attendus et des exigences souhaitées, pour mieux répondre à vos attentes et demandes.



### Espace locataire

Pour que vous puissiez disposer directement d'un compte personnalisé, où vous pourrez retrouver les informations essentielles, récupérer vos quittances et baux, transmettre vos attestations, connaître tous vos interlocuteurs, un espace locataire est en cours de réalisation pour faciliter vos démarches via le numérique.

### « Coop' 2028 » cette année, c'est aussi :

- Une **propreté renforcée** avec un entretien standardisé pour toutes les parties communes et espaces extérieurs des résidences, avec des entretiens adaptés en fonction des typologies d'entrée des halls.

- Une **exigence accrue sur les ascenseurs** à l'égard des prestataires intervenants, le déploiement d'un système de mobilité verticale en cas d'immobilisation trop importante.
- Un **accompagnement social personnalisé**, en mobilisant toutes les aides et tous les dispositifs aux bons moments.

### Demande APL



En cette nouvelle année, pensez bien à effectuer vos démarches pour bénéficier des APL. Nous constatons que vous êtes nombreux·ses à ne pas prétendre à ces aides. Pourtant, c'est un droit qui vous est accessible. Pour ce faire, rendez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1292>

## GESTION EN FLUX : UNE NOUVELLE MANIÈRE DE FAIRE POUR LES ATTRIBUTIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une nouvelle disposition réglementaire prévoit que les attributions des logements HLM qui se libèrent se fassent par une gestion en flux, et non par fléchages aux réservataires concernés.

Jusqu'à présent, les attributions de logement étaient prévues de la manière suivante : sur notre patrimoine de la Coop', plusieurs réservataires disposaient d'un nombre de logements pour leurs propres demandeurs. Ainsi, la Ville de Nanterre, la Préfecture, les entreprises via le 1% patronal, attribuaient les logements à leurs propres demandeurs. Et, en cas de libération des logements, ceux-ci revenaient à la disposition du réservataire concerné, qui devait transmettre une liste de demandeurs fléchée sur le logement en question.

Désormais, avec la gestion en flux, lorsqu'un logement se libère, il

**Un dispositif qui ne résoudra pas à lui-seul la crise du logement, mais qui permettra un choix plus important de logements à proposer à nos demandeurs**

reviendra aux services de la Coop' d'identifier le réservataire le plus à même de prétendre au logement mentionné, en fonction du niveau de revenus notamment. Si tous les réservataires disposeront

toujours d'un contingent précis sur le patrimoine de la Coop', défini par convention, le fléchage des attributions sera organisé par la Coop'. Certains logements étaient principalement occupés par quelques réservataires. Demain, ces adresses pourront être proposées à nos demandeurs, dont les profils et revenus correspondront. Un dispositif qui ne résoudra pas à lui-seul la crise du logement, mais qui permettra un choix plus important de logements à proposer pour les mutations.

Après cette mise en œuvre depuis janvier, nous ne manquerons pas de vous tenir informé-es du bilan de cette nouvelle disposition.

## QUI FAIT QUOI, GRILLE DE VÉTUSTÉ : VOTRE AVIS EST DEMANDÉ

Afin de prévoir les droits et obligations durant la vie du bail, un accord collectif a été défini avec les représentant-es des locataires.



Dans le cadre du Conseil de Concertation Locative, les répartitions locatives entre le locataire et le bailleur ont été tracées dans la concertation.

Quelles sont les interventions prises en charge par votre Coop', celles qui vous reviennent, ou encore celles encadrées par des contrats d'entretien, toutes ces réponses sont apportées dans cet accord collectif. Et, la durée de vie des équipements est également prévue à travers une grille de vétusté.

Si cet accord collectif a fait l'objet de discussions précises et approfondies, avant qu'il soit applicable, une dernière étape

reste à conduire. Dans ce sens, vous avez tou-tes été destinataires d'un courrier notifiantif, ce mois de janvier 2024, et d'un exemplaire de cet accord, afin de vous prononcer sur ce document.

Aussi, celui-ci sera applicable dans un délai de deux mois, sauf si plus de 50 % des locataires concerné-es nous informent par écrit de leur désaccord (réponse en cas de refus à retourner avant le 1<sup>er</sup> avril, l'absence de réponse valant accord).

Une fois ces deux mois passés, la plaquette d'information « Qui fait quoi » pourra être finalisée et publiée.

# GRANDS TRAVAUX 2024

Lors du dernier Conseil d'administration de la Coop', dans le cadre du vote du budget 2024, les Grands Travaux de l'année ont été actés.



Comme chaque année, les administrateurs se prononcent lors du dernier Conseil de l'année sur les travaux à mener durant l'année qui suit. Interventions nécessaires ou réglementaires, priorisations des opérations, améliorations des performances énergétiques ... Pour proposer la série de travaux au Conseil d'administration, c'est tout un processus participatif de l'ombre qui est conduit au préalable.

## Des travaux identifiés collectivement

- 15 septembre, à Zilina.
- 20 septembre, au Parc.
- 22 septembre, au Petit-Nanterre et dans le secteur Félix Faure.
- 25 septembre au Mont-Valérien (Damades et Source).
- 26 septembre au Parc et aux Champs-Pierreux.
- 29 septembre, dans le secteur Joliot-Curie.
- 2 octobre aux Provinces-Françaises.

Durant ces 7 journées, tous les quartiers et toutes les résidences ont fait l'objet de visites collectives, regroupant les services de la Coop' et les amicales de locataires. L'objectif, identifier ensemble les besoins particuliers en fonction des bâtiments, relayer les demandes faites. À la suite de ces visites, les opérations pointées sont soumises à la Commission Travaux (réunissant administrateurs et représentant-es des locataires), pour confirmer et arbitrer celles qui seront présentées et soumises aux votes du CA.

Une définition participative pour une efficacité optimale.

**Budget travaux**  
**5 350 000 €**  
**en 2024**

## Un budget conséquent consacré

Maintien de la RLS, augmentation du taux du livret A et des impôts locaux, inflation... Si nos finances sont lourdement impactées par des mesures subies, votre Coop' poursuit son programme d'entretien et de travaux en prévoyant une enveloppe budgétaire conséquente. Et ce sont même des finances plus importantes que l'année dernière qui ont été prévues pour conduire toutes ces interventions.



# GRANDS TRAVAUX 2024

## TOUR D'HORIZONS

Dans tous les secteurs, sur de nombreux domaines, retrouvez la présentation de ces prochaines interventions.

### Des équipements collectifs modernisés

Toutes les composantes des résidences sont bien prévues par les travaux de l'année.

#### Pour les ascenseurs :

À Joliot-Curie II, aux Champs-aux-Melles, dans tous les Zilina, au 19 allée des Demoiselles d'Avignon, des améliorations techniques seront conduites pour des ascenseurs optimisés, avec le remplacement des portes-palières, la réfection de la peinture des cabines et des changements de pièce ou des interventions électriques.



#### Dans les parkings et locaux techniques :

Création d'une évacuation d'eau à Félix Faure, remplacement de tuyauterie aux Carriers et remplacement de batterie du groupe électrogène de la chaufferie aux Champs-aux-Melles... Des interventions techniques auront lieu pour améliorer ces locaux communs.



# GRANDS TRAVAUX 2024

## TOUR D'HORIZONS (LA SUITE)

### Ventilation, étanchéité : les enveloppes des résidences concernées

Le confort dans vos logements est inscrit dans le programme de travaux avec des interventions sur les structures de vos résidences.

Pâquerettes, Berthelot, Carriers, Fontenelles Nord, Abbé Hazard, toutes ces résidences connaîtront des réfections de toiture et des terrasses pour améliorer l'étanchéité de vos logements.

Sécurité électrique aux Damades, remplacement de radiateurs aux Amandiers, changement des convecteurs électriques à Heudebert, création d'une extraction VMC à Doucet, amélioration de la ventilation aux Carriers, nouveaux caissons VMC à la Colombe et aux Musiciens, des travaux auront lieu à l'intérieur de vos logements pour un meilleur confort.

Aux Champs-aux-Melles et aux Pâquerettes, des opérations seront conduites sur les façades des résidences.



### Des espaces extérieurs améliorés

Abri pour les deux-roues aux Champs-aux-Melles, nouvelles dalles extérieurs aux Fontaines, barrière-pompier à Joliot-Curie III, point de puisage pour le verger aux Glycines, rampe PMR à Félix Faure. Les extérieurs de ces résidences verront de prochaines interventions pour faciliter vos accès.



**Les parties communes sécurisées et embellies**

Réfection des peintures dans les halls, remplacement de boîtes aux lettres, maçonnerie, restructuration de hall, mise en place de ferme-porte électrique, interventions sur les sols des paliers, travaux de sécurité, remplacement des contrôles d'accès...

De nombreuses résidences sont concernées : Damades, Cheval Mousse, Félix Faure, Jean Moulin, Suisses, Clémenceau, Lauriers I, Jeanne d'Arc, Pâquerettes, Berthelot, Terrasses 8, Carriers, Joliot-Curie II, Tours Aillaud, Champs-Pierreux, Lorilleux, Champs-aux-Melles, Fontenelles Nord, Abbé Hazard.

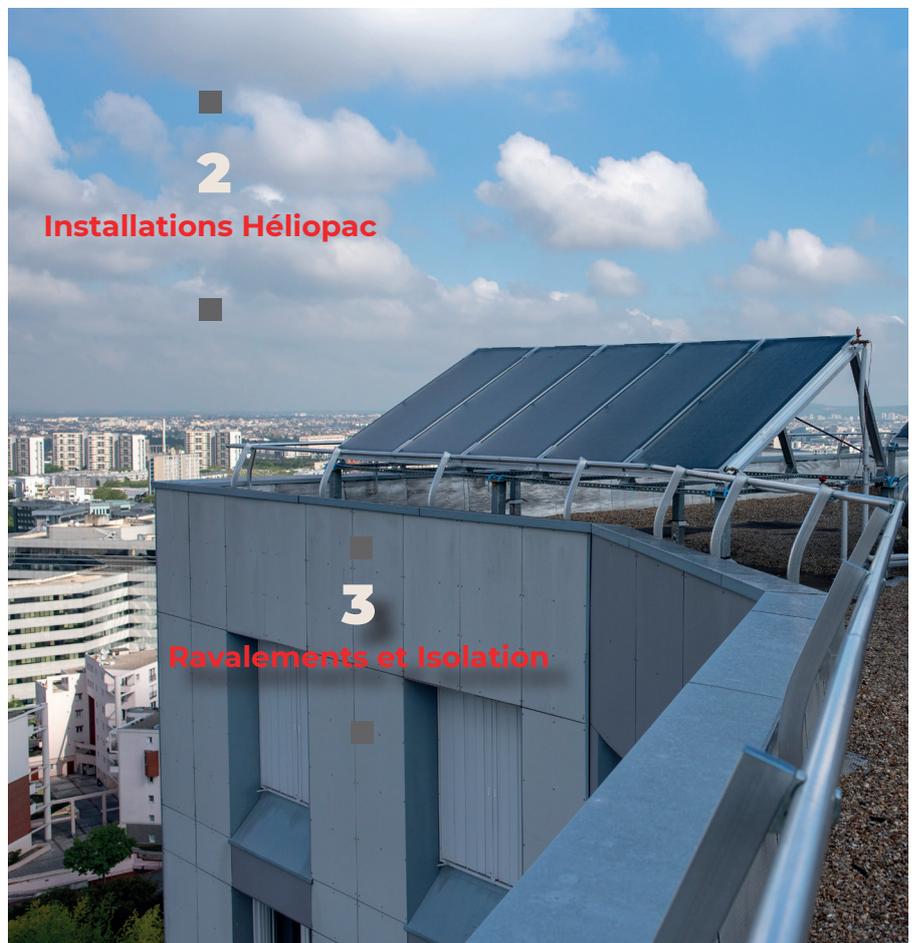


**Des performances énergétiques décuplées**

Inscrites dans le budget de travaux pluriannuels, des opérations seront encore menées pour renforcer la qualité thermique de nos résidences et limiter les consommations énergétiques dans vos logements.

Remplacement des appareils individuels de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage, traitement et isolation des façades, conformité des chaufferies collectives, innovations énergétiques, réhabilitation thermique, projets ANRU...

Les opérations pour la durabilité maximale de notre patrimoine se poursuivent encore en 2024.



# CARTE DE VŒUX 2024 : MERCİ AUX ARTISTES DE L'ESAT CAMILLE HERMANGE DE NANTERRE

Cette année, nous avons fait le choix de solliciter les artistes de l'atelier création A92 de l'ESAT Camille Hermange.



## Un atelier création au cœur de Nanterre

Situé dans le quartier du Mont-Valérien, l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Camille Hermange est un organisme médico-social chargé de fournir une activité à caractère professionnel à des personnes en situation de handicap et dans l'impossibilité de travailler dans un autre cadre. Un soutien médical et social vient compléter l'accompagnement des usager-es, visant leur réinsertion sociale et professionnelle.

Géré par l'association Entraide Union, l'ESAT propose des prestations de différentes natures : Entretien des Espaces verts / Gestion électronique de documents & numérisation / Traiteur / Entretien des locaux.

Et, l'ESAT Camille Hermange est l'une des rares structures médico-sociales proposant un parcours professionnel basé sur les Arts-plastiques, à travers l'atelier Création A92, collectif d'artistes plasticiens en situation de handicap psychique. Au sein de l'atelier, les artistes développent leurs processus de création, leurs réflexions et

proposent à la vente des œuvres uniques. Le collectif répond à des commandes diverses (illustrations, graphisme, signalétique) et tente de développer des projets d'expositions ou de partenariats pour mettre en avant le talent et les compétences de chacun-e. Une monitrice d'atelier guide les artistes d'un point de vue technique et pratique tandis qu'ils affirment leur positionnement loin des préjugés du handicap et se créent une place dans le milieu de l'Art. Un lieu inclusif remarquable de Nanterre, qu'il nous semblait indispensable de solliciter.





### Un partenariat enrichissant

Plusieurs rencontres ont eu lieu fin 2023 pour présenter le partenariat envisagé, convenir de la bonne façon de procéder, établir le briefing préalable et suivre les créations que ces artistes nous ont proposées.

Place de la nature, mixité sociale, éléments remarquables de Nanterre, référence au basket-ball, vivre-ensemble ... Les inspirations ont été nombreuses et pertinentes pour illustrer Nanterre, le logement HLM, les locataires, la nouvelle année.

Si nous avons retenu l'une des 13 créations qui nous ont été transmises, nous tenons à saluer tous les artistes pour leurs œuvres, que nous tenons à toutes présenter. Vous pouvez retrouver toutes ces créations et les artistes dans la série de vidéos publiées sur notre site internet.

Le 31 janvier, une exposition-rencontre avec les salarié-es de la Coop' se tiendra à notre siège, pour poursuivre la découverte de ces créations et de leurs auteurs, pour partager collectivement un moment convivial et saluer ces talents.

Toutes ces productions artistiques seront exposées dans le hall du siège de la Coop' durant le mois de février pour que vous puissiez vous-aussi découvrir ces belles réalisations.

**Merci encore à Ali, Agathe, Léo, Grégory, Yasmina, Malcom, Christèle, Jacques, Hélène, Philippe, Nathalie, Serge pour leur confiance et leurs œuvres.**

## NAHEL EN MÉMOIRE : UNE FRESQUE POUR NE JAMAIS OUBLIER

Sur l'avenue Pablo Picasso, les amis de Nahel ont réalisé une fresque en sa mémoire, qui sera prochainement installée au 129-135 de l'artère.



« Un ami du quartier était à Rio il y a quelques mois, et même là-bas, les gens lui ont parlé de Nahel et de Nanterre ». Avec une telle résonance, il était plus qu'indispensable pour tous ses amis que la mémoire de Nahel MEZROUK soit inscrite dans l'espace public de la ville, au cœur de l'avenue Pablo Picasso, tout à côté du *hanout*, l'épicerie qui regroupe les habitants du secteur et où Nahel avait ses habitudes.

« Ici, c'est un repère pour les gens du quartier, nous explique Mohessine CHARKAOUI. Comme moi, nous sommes nombreux à rentrer du travail, à passer chez nous, puis ensuite à se retrouver ». C'est devant ce commerce que des amitiés se sont nouées, consolidées, loin des clichés. « À Nanterre, on se connaît tous. Collèges, lycées, famille, nous avons des liens dans les différents quartiers. C'est comme ça notamment que nous nous sommes connus avec Nahel, que nous sommes devenus très proches, poursuit Mohessine. Nous avons l'habitude de nous regrouper, pour passer des moments sympas entre nous. Certains pensent faussement que nous sommes dans le trafic, qui existe dans notre ville ; mais pour nous, il s'agit juste de se

réunir, au pied d'un des derniers commerces du quartier. C'était donc le lieu idéal pour accueillir une fresque à la mémoire de notre pote ».

Et c'est une mémoire artistique, colorée et constructive qui verra prochainement le jour sur la façade du 135, avenue Pablo Picasso, résidence de Nanterre Coop' Habitat.

Au lendemain du meurtre de Nahel, Mohessine est en colère et c'est à travers le Street Art qu'il souhaite l'exprimer. « Quand notre ami est mort, injustement, la rage était énorme. Je n'avais pas envie de casser, de choquer, mais de poser des messages, d'exprimer autrement ma tristesse ». Avec les liens du quartier, les premiers échanges ont lieu, avec les acteurs du Parc, avec le club de prévention Les 4 Chemins, la mission de quartier, puis le maire de Nanterre. Toutes les parties s'accordent pour faire passer un message, se souvenir et parler d'avenir. « Nous subissons les stigmatisations, le mépris général, explique Mohessine. Aussi, avec les amis du quartier, nous avons fait part de notre souhait de pouvoir nous exprimer, de répondre aux propos, médiatiques, de la police, des politiques, qui ne voyaient que

des violences et des dégradations, sans considérer Nahel, sa vie, nos parcours, nos engagements ».

Pour cet ancien animateur et directeur de colonies de vacances, aujourd'hui géomètre et cartographe, l'objectif est de se souvenir, mais aussi de déconstruire les préjugés qui accablent trop souvent à la jeunesse des quartiers populaires. « Nous sommes des acteurs à part entière de Nanterre. Ici, les gens nous connaissent, nous les aidons, nous sensibilisons les jeunes pour leur futur. Par la fresque, nous voulons garder en souvenir Nahel et tous les disparus du quartier partis trop tôt, montrer comment le 27 juin 2023 a fait basculer Nanterre dans une tempête de colère. Mais aussi et surtout engager une démarche constructive pour demain ». Après avoir repeint le mur qui accueillera la fresque avec de nombreux habitants du secteur, 5 amis, autour de Mohessine, s'équipent d'appareils polaroids, prennent de nombreuses photos. Puis, Sofiane Deli, Delso de son nom d'artiste, les accompagne dans la finalisation du projet. « Pour nous, c'était indispensable que Nahel soit toujours à nos côtés », nous indique Amine BOUAZZA, engagé activement dans le projet.

Après le prochain dévoilement de la fresque, une table-ronde aura lieu avec le maire, Raphaël ADAM. « Nous souhaitons discuter du logement, de l'emploi et de l'insertion professionnelle, et aussi d'un lieu de vie dans le quartier, nous racontent, plein d'attentes, Mohessine et Amine. Nous ne voulons pas d'un éternel recommencement, mais au contraire, de pouvoir garder en mémoire Nahel et de mieux avancer pour demain ».

### Rendez-vous le 9 février

pour l'inauguration de la fresque, suivie de la table-ronde à l'antenne Jeunesse du Parc.



## Plus pour les nantis moins pour les fragiles

**Lors de sa conférence de presse, Macron n'a pas eu un mot pour lutter contre la crise de la construction de logements, ni pour les sans-logis et mal logés, ni pour les 3000 enfants à la rue, ni pour les étudiants qui ne mangent pas à leur faim, ni pour tous ceux qui ont froid chez eux car il faut choisir entre payer son loyer ou se chauffer.**

Le logement social est passé de 120 000 constructions en 2018 à 84 000 en 2022, alors qu'il faudrait construire 450 000 logements par an pendant 5 ans dont 250 000 dans le parc social. L'effort public pour le logement est passé de 2,2% du PIB en 2010 à 1,5% en 2022. Selon la Fondation Abbé Pierre, 4,15 millions de personnes sont mal logées en France et 330 000 sans domicile fixe. 12,1 millions personnes sont en situation de fragilité financière par rapport au logement.

Or, la crise du logement est un véritable frein à l'emploi car pour beaucoup d'entreprises ou pour les services publics, les difficultés d'accès au logement aggravent les problèmes de recrutement. La première des solutions pour recruter est de proposer un salaire à la hauteur des qualifications demandées.

Encore plus scandaleux, dans le cadre de la discussion sur le projet de loi de Finances 2024, un amendement porté par un député Horizons propose de puiser dans le livret A pour financer l'industrie de la Défense. Rappelons que le livret A, alimenté par l'épargne populaire est censée financer le logement social et le renouvellement urbain et doit être orientée vers la satisfaction des besoins sociaux. Un appel est lancé pour que cet amendement soit retiré. <https://www.change.org/p/livret-a-non-au-financement-de-l-armement>

### La CNL demande dans son plan d'urgence contre la pauvreté :

- le blocage des prix des biens de première nécessité et de l'énergie,
- 5 milliards pour la rénovation thermique, le blocage des loyers et des charges,
- le zéro expulsion,

## CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

Conseil Local de Nanterre  
66, rue des Amandiers  
92000 Nanterre

☎ 01.47.21.60.99 - 06.01.79.44.23  
✉ [laconl-nanterre@gmail.com](mailto:laconl-nanterre@gmail.com)  
🌐 [www.cnl-nanterre.com](http://www.cnl-nanterre.com)

- le réengagement de l'État dans l'aide à la pierre,
- le renforcement de l'aide au logement, +10% pour les APL,
- la relance de la production de logements sociaux avec 150 000 logements CROUS ou à caractère social dans l'urgence

**L'équipe de la CNL de Nanterre vous souhaite une bonne année. Partout où elle est organisée, ses militants cherchent à être le plus efficaces possible pour agir auprès des habitants. En prenant la carte à la CNL, vous trouverez l'aide nécessaire pour vous engager combattivement en ce début d'année.**

Joseph Ridolfi et Nadine Villin  
Administrateurs NCH



## BONNE ANNÉE 2024 !

Chères locataires, Chers locataires,

L'UNLI Nanterre tient à vous adresser ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024. **Cette année sonne les 10 ans de création de l'UNLI Nanterre.** 10 ans de défense de vos intérêts de locataires, 10 ans à vous représenter auprès de l'OPH de Nanterre et, désormais, Nanterre Coop Habitat.

Le début d'année annonce aussi quelques mauvaises nouvelles notamment sur les prix de l'électricité qui augmentent au 1er février **entre 8,6 et 9,8 %**. Cette augmentation est dramatique pour les ménages après avoir déjà subi plusieurs augmentations notamment de 10 % il y a à peine six mois, soit une augmentation de 70 % depuis 2019 ! Sans compter le prix de l'abonnement qui est passé de 82 € à 143 € par an.

La majorité des ménages français a fait des économies d'énergies, à l'appel du Gouvernement, pour éviter les coupures d'électricité à cause de son imprévision et de ses atermoiements en matière d'énergie nucléaire. De très nombreux ménages n'ont pas la possibilité de changer de mode de chauffage en adoptant une pompe à chaleur ou installer des panneaux solaires. Ce sont principalement les locataires et notamment ceux du secteur social.

Mais le Gouvernement ne dit pas que cette nouvelle augmentation de quasiment 10 % permet aussi d'augmenter les recettes d'autant de la T.V.A. perçue sur les ménages français et toutes les différentes taxes qui représentent 36 % des factures d'électricité des français.

Face à l'inflation de l'énergie, et notamment de l'électricité, **l'UNLI a fait part au Premier ministre de baisser la T.V.A. sur les prix de l'électricité et du gaz.**

À plus long terme, l'UNLI demande aussi au Gouvernement de mettre en place des plans d'actions pour favoriser la rénovation énergétique des logements en particulier ceux gérés par les bailleurs sociaux financés par la réduction des cotisations diverses

(notamment RLS) qui représentent près de 1,5 milliards d'euros par an et qui entravent les capacités d'investissement de ces bailleurs.

**Vous pouvez continuer à compter sur l'UNLI pour porter vos doléances et défendre votre pouvoir d'achat !**

## NOUS CONTACTER OU NOUS RENCONTRER :

Courrier :  
**UNLI Nanterre**  
71 rue Henri Barbusse  
92000 Nanterre

✉ : [contact@unli-nanterre.fr](mailto:contact@unli-nanterre.fr)

**La Maison des Locataires de Nanterre :**  
71 rue Henri Barbusse  
92000 Nanterre

**La Maison des Locataires de Nanterre annexe :**  
10, avenue de la Liberté  
92000 Nanterre

🌐 : [www.unli-nanterre.fr](http://www.unli-nanterre.fr)



[www.nanterre-coop-habitat.fr](http://www.nanterre-coop-habitat.fr)

**Nanterre  
Coop'  
Habitat**

